

Paris, le 7 octobre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention de partenariat entre la Miviludes et la Conférence des évêques de France pour renforcer la lutte contre les dérives sectaires



Sous le haut patronage de Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée à la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et la Conférence des évêques de France (CEF) ont signé, hier, une convention de partenariat. Cette convention marque une étape majeure dans leur coopération et leurs démarches, effectives depuis plusieurs années et appelées à s'intensifier, destinées à combattre les risques d'emprise et de manipulation. Fruit d'un dialogue régulier entre les services de l'État et l'Église catholique en France, cet accord s'inscrit dans le prolongement des partenariats déjà noués par la Miviludes avec d'autres instances religieuses.

*"Le partenariat signé aujourd'hui avec la Miviludes **permet déjà et va permettre de renforcer encore la coopération entre nos deux instances**, pour mieux orienter les personnes qui nous sollicitent, mieux réfléchir ensemble sur les sujets d'abus, d'emprise et de dérive sectaire et mieux sensibiliser nos communautés diocésaines pour renforcer la prévention sur ce sujet. Nous*

*souhaitons aussi nous appuyer sur l'expérience de la Miviludes pour mener un **travail d'analyse** des facteurs susceptibles de favoriser l'émergence et le développement de situations pouvant être qualifiées de dérives sectaires."*

Cardinal Jean-Marc Aveline, président de la Conférence des évêques de France

Protéger la liberté de conscience et prémunir contre les risques d'emprise

Ce partenariat repose sur une conviction partagée : la vigilance et la lutte contre les dérives sectaires ne s'opposent pas à la liberté de croire ou d'exercer son culte ; elles en constituent au contraire un garant fondamental. En protégeant les personnes vulnérables contre les phénomènes d'emprise mentale, la Miviludes et la CEF entendent l'une et l'autre préserver la dignité et le libre arbitre de chacun.

À travers la signature de cette convention conclue pour une durée de deux ans renouvelables, la Miviludes et la CEF réaffirment leur détermination commune à structurer et développer leurs actions de prévention, de repérage et de signalement.

Quatre axes stratégiques de coopération

La convention fixe le cadre opérationnel et les orientations prioritaires de cette collaboration renforcée :

- **Echange structuré d'informations et de signalements** : instauration d'un partage systématique d'informations relatives aux situations à risques et aux cas susceptibles de constituer des dérives sectaires, notamment au sein des structures ou communautés rattachées à l'Église catholique. Ce dispositif sera directement articulé avec le service « Emprise et dérives sectaires dans l'Église catholique » de la CEF, dans le strict respect des clauses de confidentialité établies.
- **Analyse conjointe des facteurs de risques** : conduite d'un travail d'expertise partagé visant à identifier les facteurs d'émergence et les mécanismes d'emprise psychologique afin de mieux anticiper les comportements déviants.
- **Sensibilisation et la prévention auprès des acteurs de terrain** : conception et diffusion de supports d'information adaptés à destination des diocèses, des mouvements, des responsables communautaires ainsi que du grand public.
- **Conduite d'actions de formation et d'accompagnement** : mise en œuvre de sessions de sensibilisation à l'attention des acteurs ecclésiaux et accompagnement des victimes vers les dispositifs sociaux, juridiques et psychologiques compétents mis en place par l'État et les associations agréées.

Pour garantir l'effectivité de ce partenariat, le service « Emprise et dérives sectaires » de la CEF et la Miviludes se réuniront au minimum une fois par an afin de dresser le bilan des actions menées, d'évaluer les alertes et de définir les chantiers prioritaires à engager.

Contacts presse :

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Tangi Le Nevé Ricordel | Tél : 06 18 90 80 07 | Mél : cipdr-presse@interieur.gouv.fr

Conférence des évêques de France

Stella Sericola | Tél : 06 26 12 65 07 | Mél : stella.sericola@cef.fr